



## Il fait une requête au JAF pour baisser la pension alimentaire

-----  
Par Maryliline

Bonjour

Le père de mon fils ( 20 mois) et moi sommes séparés depuis 1 an et nous sommes passés une première fois devant le JAF pour la garde et la pension alimentaire.

En octobre dernier j'ai eu la décision qui m'accorde la garde complète de mon fils avec un droit de visite du père de 3 heures en semaines et un samedi par mois. (qu'il décale souvent et est toujours en retard quand il vient le chercher) je précise qu'il était d'accord et qu'il n'a fait aucune demande d'un droit de visite ou d'hébergement « classique » Pour la pension il nous verse 300 euros par mois sachant qu'il gagne en moyenne 3500 par mois et que sa déclaration d'imposition n'était pas dans les pièces présentées au dossier.

Je reçois aujourd'hui une requête de sa part qu'il a faite à peine 2 mois après cette décision demandant à diminuer la PA pour passer à 150?par mois alors qu'apparemment il est toujours employé dans la même entreprise et que ça situation n'a pas dû beaucoup changée en 2 mois....

Ça demande a-t-elle une chance d'aboutir ???